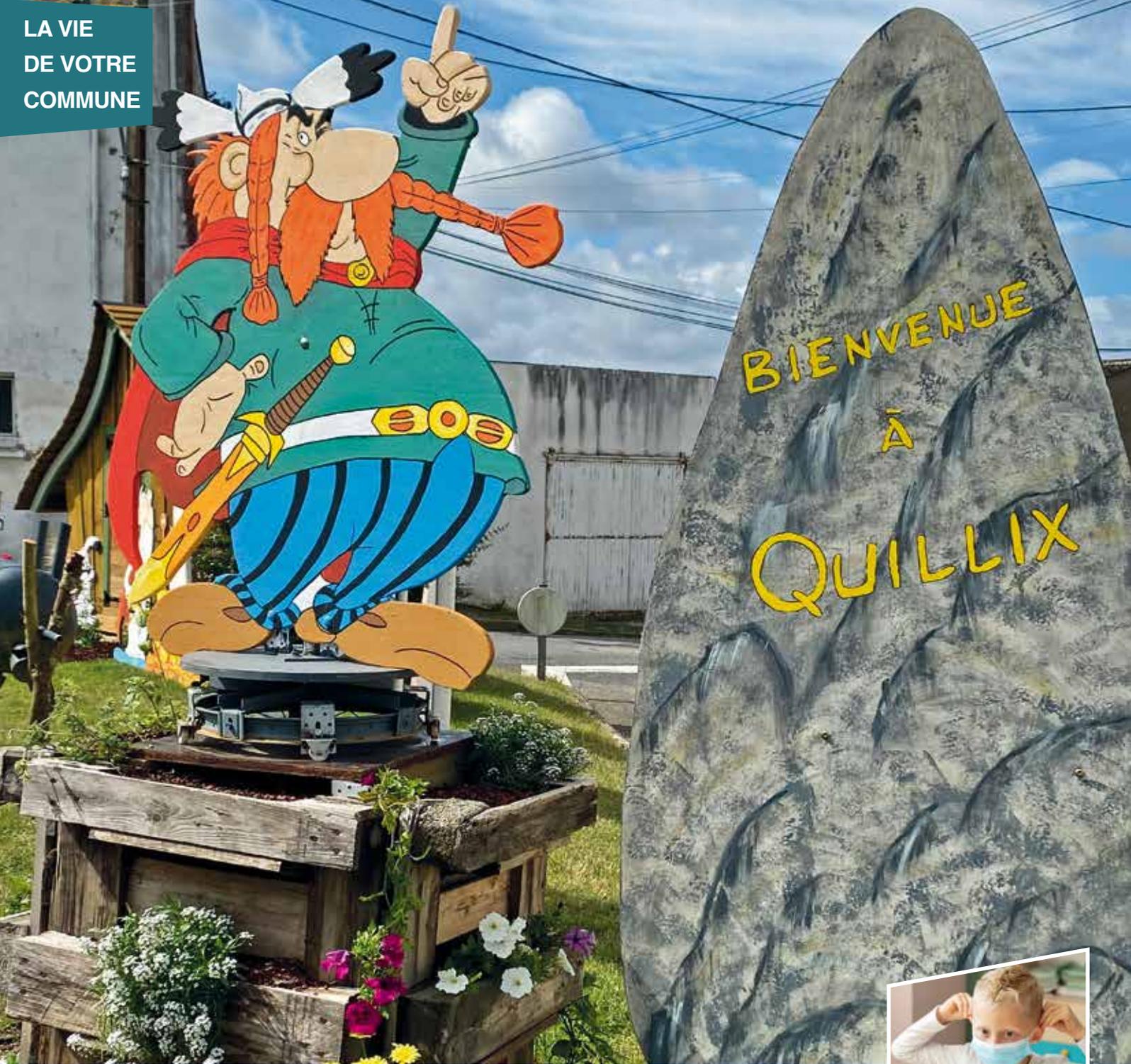


LA VIE
DE VOTRE
COMMUNE



Qui lit Quilly?

Octobre 2020 - Bulletin municipal - # 47

TAXI CAMPBON
ÉLODIE MOROSINI
06 08 21 73 48

HYPER U
Savenay
U DRIVE coursesu.com
U location
OUVERT
Du lundi au samedi
De 8h30 à 20h00
Anais
Bijoux & Montres
Parc commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY
02 40 58 83 00
www.hyperu-savenay.com

COIFFURE MIXTE
Geneviève BUGEL
14, Grande Rue
44750 QUILLY
02 40 91 80 97

PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF
CHRISTOPHE BRODU Maître Artisan
Le Pont Riou
44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 27 98
Pour tous vos travaux de plâtrerie - Neuf ou rénovation

CJM sarl
Christian Jouin
Maçonnerie & Terrassement
neuf et rénovation
Assainissement
02 40 91 84 50 - 06 80 65 24 49
31, la Crochardais 44750 Quilly sarl.cjm@orange.fr

J.M.A
jma.quilly@orange.fr
Plomberie
Chauffage
Électricité
Énergie renouvelable
Tél: 02 40 88 29 72
Fax: 02 40 24 79 05
4, rue du hérisson 44750 QUILLY

Ghislain BRODU
Menuiserie - Charpente
Escaliers • Parquets • Lambris • Volets roulants
Fenêtres bois - alu - PVC • Rénovation
Préaux • Vérandas • Habillage façades et pignons
Agencements : placards - magasins et bureaux
18, rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - Tél/Fax : 02 40 56 63 17

SUR LE TERRAIN, ET À VOS CÔTÉS, C'EST LÀ QUE NOUS ASSURONS LA VRAIE VIE !
CAISSE LOCALE GROUPAMA QUILLY
13 B rue de Nantes
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 73
groupama.fr
Groupama la vraie vie s'assure ici
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire - Entreprise régie par le Code des assurances.

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.
Caisse de Crédit Mutuel de Campbon
15 place de l'Eglise 44750 CAMPBON
ÉPARGNE, CRÉDITS, ASSURANCES, TÉLÉPHONIE MOBILE, ...
Crédit Mutuel

SARL DIÈRE Peinture
PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT FAÇADES
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
DÉCORATION INTÉRIÈRE
ISOLATION PAR INSUFFLATION DE QUATE DE CELLULOSE
ZA Les Fours à Chaux - 5, rue des Jougtiers
44750 CAMPBON - 02 40 56 56 11
www.a-diere-peinture.com / diere-peinture@orange.fr

GARAGE PLISSONEAU
20, rue de Bouvron 44750 Campbon
02 40 56 55 89 - garage.plissonneau@orange.fr
MECANIQUE - FOLERIE - PEINTURE - DÉPIANNAGE VENTE VÉHICULES NEUFS et OCCASIONS TOUTES MARQUES

Sommaire

- Échos du conseil / 4
- Vie locale / 10
- Quilly au quotidien / 16
- Intercommunalité / 22
- Infos pratiques / 25
- Sentier de randonnée / 28

Permanences des élus

2^e SEMESTRE 2020 de 10 h à 12 h

Valérie GAUTIER
Maire, responsable du CCAS :
31 octobre / 5 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE
1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :
7 novembre / 12 décembre

Marie Ange OHEIX
2^e adjointe, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information, des associations et des salles communales :
14 novembre / 19 décembre

Gervais BUGEL
3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :
17 octobre / 21 novembre / 26 décembre

Flavie BIGET
4^e adjointe, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :
24 octobre / 28 novembre

BULLETTIN MUNICIPAL #47 - Octobre 2020

Directeur de la publication : Valérie Gautier
Rédactrices en chef : Marie Ange Oheix et Sophie Bodin
Rédaction : commission communication et les services municipaux
Photos : mairie, Marie Ange Oheix
Maquette : V. Lemerrier, graphiste à Quilly
06 83 21 72 72 www.lunea-infographie.com
Impression : Le Sillon 02 40 58 91 24
www.sillon.fr

Le mot du Maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Nous avons été confinés huit semaines, à la mi-mars, et devons désormais vivre avec précautions.

Ce virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Nous avons donc pris la décision de ne pas faire de repas pour nos aînés cette année. Chacun d'entre vous recevra un courrier courant novembre, par le biais d'un membre de la commission CCAS, vous expliquant les modalités pour cette année.

Nous vous informons que des masques lavables en tissu sont encore à votre disposition en mairie. N'hésitez pas à venir les renouveler gratuitement.

Le printemps a également été le moment du renouvellement des équipes municipales, à Quilly comme dans toute la France. À cette occasion, je tenais à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordés lors des élections municipales du 15 mars dernier.

Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir.

Nous nous pencherons rapidement sur l'extension du restaurant scolaire car ce dernier atteint ses limites d'accueil. Nous servons en moyenne 150 repas par jour avec des pics à plus de 160 !

Nous travaillons également sur la sécurité routière. Vous êtes nombreux à nous interpeller sur la vitesse excessive de certains usagers dans le bourg ainsi que dans les villages. Nous sommes tous acteurs sur ce sujet. À nous de faire des efforts et de sensibiliser notre entourage !

Par ailleurs, un gros travail sur les économies d'énergie sera également engagé, notamment, sur l'isolation et le système de chauffage de nos bâtiments communaux.

Prenez soin de vous et des autres, et, prenez plaisir à faire vivre notre belle commune !

Valérie Gautier

Mairie de Quilly 10, rue de la Mairie 44750 QUILLY
contact@mairiedequilly.com - 02 40 91 83 83

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie : www.quilly.fr

Nouvelle équipe municipale



Valérie GAUTIER, Maire, présidente du CCAS



Jean-Michel Sylvestre
1^{er} adjoint

- Voirie,
- Équipements, espaces verts,
- Urbanisme,
- Agriculture



Marie Ange Oheix
2^e adjointe

- Restauration scolaire,
- Information et communication,
- Salles communales



Gervais BUGEL
3^e adjoint

- Budget et finances locales,
- Affaires sportives,
- Bâtiments communaux



Flavie BIGET
4^e adjointe

- Affaires scolaires,
- Affaires culturelles, évènements et patrimoine



Coralie Clavier



Emmanuelle Duchesnes



David Geraud



Gaëtane Le Sausse



Maxence Nicollet



Matthieu Rolland



Laurent Thébaud



Sandra Veillé



Damien Veillon



Françoise Verchère

Délégués des commissions municipales

COMMISSIONS	LISTE CONSEIL MUNICIPAL	LISTE HORS CONSEIL
FINANCES-BUDGET	BUGEL Gervais / GAUTIER Valérie / OHEIX Marie Ange / SYLVESTRE Jean-Michel / BIGET Flavie / CLAVIER Coralie / DUCHESNES Emmanuelle / VEILLON Damien	
URBANISME	SYLVESTRE Jean-Michel / GAUTIER Valérie / VEILLE Sandra / OHEIX Marie Ange / BUGEL Gervais / GERAUD David	
BATIMENTS COMMUNAUX	BUGEL Gervais / SYLVESTRE Jean-Michel / THÉBAUD Laurent / GAUTIER Valérie / GERAUD David / VEILLON Damien / VEILLÉ Sandra	BAUTHAMY Johann / ORAIN Yves
VOIRIE-ÉQUIPEMENTS	SYLVESTRE Jean-Michel / GAUTIER Valérie / THEBAUD Laurent / GERAUD David / VEILLE Sandra / OHEIX Marie Ange	BAUTHAMY Johann / LEGENTILHOMME Patrick / JOUNY Alexandre / MORNET Jean-François / HEUZE Gildas / MAHÉ David / MÉNAGER Cyril
CIMETIERE	GAUTIER Valérie / NICOLLET Maxence / OHEIX Marie Ange / LE SAUSSE Gaëtane / SYLVESTRE Jean-Michel	
AFFAIRES SCOLAIRES	BIGET Flavie / GAUTIER Valérie / ROLLAND Matthieu / DUCHESNES Emmanuelle / OHEIX Marie-Ange / VEILLON Damien	
RESTAURANT SCOLAIRE	OHEIX Marie Ange / GAUTIER Valérie / BIGET Flavie / LE SAUSSE Gaëtane / ROLLAND Matthieu	LODÉ Gwendoline / BILLY Nathalie / MAROLLEAU Julien / DAVID Nelly / LE NEZET Nathalie / CHERRIER Laurence / TEXIER Agnès
SPORT	BUGEL Gervais / ROLLAND Matthieu / CLAVIER Coralie / NICOLLET Maxence	
AGRICULTURE	SYLVESTRE Jean-Michel / GAUTIER Valérie / VEILLON Damien / NICOLLET Maxence	JOUNY Alexandre / MORNET Jean-François / HEUZE Gildas / MAHÉ David / MÉNAGER Cyril
ESPACES VERTS-DÉCO	SYLVESTRE Jean-Michel / BUGEL Gervais / DUCHESNES Emmanuelle / LE SAUSSE Gaëtane / NICOLLET Maxence / VERCHÈRE Françoise	BAUTHAMY Johann / LEGENTILHOMME Patrick / COUEDEL Christophe / DEPARDIEU Jean-Pierre / GATTEPAILLE René / LÉVESQUE Gérard
GESTION DES SALLES	OHEIX Marie Ange / THÉBAUD Laurent / BUGEL Gervais / DUCHESNES Emmanuelle	SYLVESTRE Benoît / DANO Anthony / OHEIX Jérôme
INFORMATION / COMMUNICATION-ASSOCIATIONS COMMUNALES	OHEIX Marie Ange / LE SAUSSE Gaëtane / BUGEL Gervais / DUCHESNES Emmanuelle / NICOLLET Maxence / CLAVIER Coralie	LEMERCIER Véronique / PLISSONNEAU Jean-Marc
AFFAIRES SOCIALES	GAUTIER Valérie (Présidente) / BUGEL Gervais / LE SAUSSE Gaëtane / SYLVESTRE Jean-Michel / VERCHÈRE Françoise / DUCHESNES Emmanuelle / BIGET Flavie	DANO Véronique / DEPARDIEU Jean-Pierre / LÉVESQUE Marie-Thérèse / THOMAS Evelyne / DAVID Nelly / GUILLON Marie-Josée
APPEL D'OFFRES	GAUTIER Valérie (Présidente) / SYLVESTRE Jean-Michel / VEILLÉ Sandra / CLAVIER Coralie / Suppléants : OHEIX Marie Ange, THÉBAUD Laurent, NICOLLET Maxence	
CULTURE, ÉVÈNEMENTS ET PATRIMOINE	BIGET Flavie / DUCHESNES Emmanuelle / NICOLLET Maxence / ROLLAND Matthieu	

Représentants aux commissions communautaires

- **FINANCES**
BUGEL Gervais / GAUTIER Valérie / CLAVIER Coralie
- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME, HABITAT**
SYLVESTRE Jean-Michel / GERAUD David / VEILLÉ Sandra
- **TRANSPORTS, MOBILITÉS**
BUGEL Gervais / CLAVIER Coralie / ROLLAND Matthieu
- **PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE**
BIGET Flavie / ROLLAND Matthieu / DUCHESNES Emmanuelle
- **TOURISME, ACTION CULTURELLE**
LE SAUSSE Gaëtane / BIGET Flavie / NICOLLET Maxence
- **DÉCHETS**
VEILLON Damien / NICOLLET Maxence / THÉBAUD Laurent
- **EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, ASSAINISSEMENT**
SYLVESTRE Jean-Michel / THÉBAUD Laurent / GERAUD David
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
SYLVESTRE Jean-Michel / VEILLÉ Sandra / OHEIX Marie Ange
- **EMPLOI-INSERTION, SOLIDARITÉ**
GAUTIER Valérie / OHEIX Marie Ange / DUCHESNES Emmanuelle
- **EAU-MILIEU AQUATIQUE**
SYLVESTRE Jean-Michel / NICOLLET Maxence / THEBAUD Laurent / GERAUD David
- **PATRIMOINE BÂTI, INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE**
VEILLON Damien / NICOLLET Maxence / BUGEL Gervais

Le conseil municipal du 20 janvier après avoir délibéré approuvé :

- Le versement d'une participation de 39 626.85 € à l'école Sainte-Thérèse dans le cadre du contrat d'association.
- L'acquisition d'équipements numériques mobiles (15 mini-pc) pour l'école publique dans le cadre d'une convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité », avec l'académie de Nantes, pour un montant de 12 150 € HT + 2970 € HT de frais d'installation et avec l'obtention d'une subvention 6145 € HT.

Le conseil municipal du 24 février après avoir délibéré approuvé :

- **Les subventions 2020** accordées aux associations (voir article dans le présent bulletin page 4).
- **Les travaux du contrat territorial milieux aquatiques du Brivet (CTMA)** pour lesquels une enquête publique a été réalisée en mairies de Pont-Château, Campbon, Saint-André-des-Eaux et Saint-Gildas-des-Bois du 17 janvier au 14 février 2020 (Quilly étant incluse dans le périmètre du projet de travaux).

Le conseil municipal du 02 mars après avoir délibéré approuvé :

- **Le compte administratif 2019 du budget principal :**

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		288 904.34 €		150 000 €
Opération	252 602.04 €	249 186.63 €	845 331.54 €	991 755.13 €
TOTAUX	252 602.04 €	538 090.97 €	845 331.54 €	1 141 755.13 €
Résultat clôture		285 488.93 €		296 423.59 €

- **Le compte de gestion 2019 du budget général.**

- **L'affectation du résultat de fonctionnement 2019 (budget général).**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 296 423.59 € affecté comme suit :

> en report d'investissement : 146 423.59 € > en report de fonctionnement : 150 000 €

- **Le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020 :**

> Taxe d'habitation : 22.96 % > Taxe Foncier Bâti : 23.22 % > Taxe Foncier Non Bâti : 60.02 %

- **Le vote du budget général 2019 :**

Section de fonctionnement : > Dépenses = 1 019 879 € > Recettes = 1 019 879 €

Section d'investissement : > Dépenses = 583 976.64 € > Recettes = 583 976.64 €

- **L'attribution d'une participation** de 2 299.65 € au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

- **L'acquisition de deux copieurs et d'une imprimante** pour la mairie, ainsi que l'acquisition d'un copieur et la mise à disposition d'une imprimante pour l'école publique, chez C'PRO OUEST pour un montant de 5 470 € HT.

- **Les travaux d'aménagement du parking**, situé rue du Bois Joli, par l'entreprise LANDAIS pour un montant de 42 170 € HT.

Le conseil municipal du 04 mai après avoir délibéré approuvé :

- **L'acquisition d'un camion benne** pour l'atelier municipal pour un montant de 21 600 € HT auprès du garage Plissonneau de Campbon.

- **La création d'un poste d'ATSEM** principal de 2^e classe, à temps non-complet, suite à un départ en retraite.

Le conseil municipal du 02 juin après avoir délibéré approuvé :

- **L'élection de Madame Valérie GAUTIER comme Maire** de la Commune de Quilly conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

- **L'élection des Adjointes au Maire** conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales : SYLVESTRE Jean-Michel, OHEIX Marie Ange, BUGEL Gervais, BIGET Flavie.

Le conseil municipal du 15 juin après avoir délibéré approuvé :

- **Les indemnités** de fonction du maire et des adjoints.

- **La délégation au maire pour les pouvoirs suivants :**

> passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre,

> prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

> accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

> signer des marchés publics dont le montant est inférieur à 5 000 € HT,

> décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € maximum,

> fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

> prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

- L'attribution du marché restaurant scolaire à l'entreprise **Convivio de Bédée** (35) pour la

fourniture et la livraison des repas en liaison froide à compter de septembre 2020.

- **Le maintien du tarif du repas** au restaurant scolaire de 2019 pour la rentrée 2020-2021 à 3.50 € le repas.

- La mise en vente du **camion benne** à 1300 €.

- **La décision modificative du budget.**

- **L'augmentation de 0.95 % des loyers des logements communaux** selon la variation du nouvel indice de référence des loyers du 4^e trimestre 2019 publiée par l'INSEE.



Le conseil municipal du 29 juin après avoir délibéré approuvé :

- **La désignation des délégués aux commissions municipales** (voir liste détaillée dans le présent bulletin municipal page 4).

- **La désignation des membres de la commission d'appel d'offres** (voir liste détaillée dans le présent bulletin municipal page 4).

- **La désignation des conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** sous la présidence du Maire : BUGEL Gervais, LE SAUSSE Gaétane, SYLVESTRE Jean-Michel, VERCHÈRE Françoise, DUCHESNES Emmanuelle, BIGET Flavie.

- **La désignation des délégués qui siégeront dans les organismes extérieurs :**

> SYDELA (Syndicat Départemental d'énergie de Loire-Atlantique) :

>> Délégués titulaires : GAUTIER Valérie, SYLVESTRE Jean-Michel

>> Délégués suppléants : VEILLÉ Sandra, THÉBAUD Laurent

> Syndicat mixte Atlantic'eau (compétences distribution, transport et production d'eau potable)

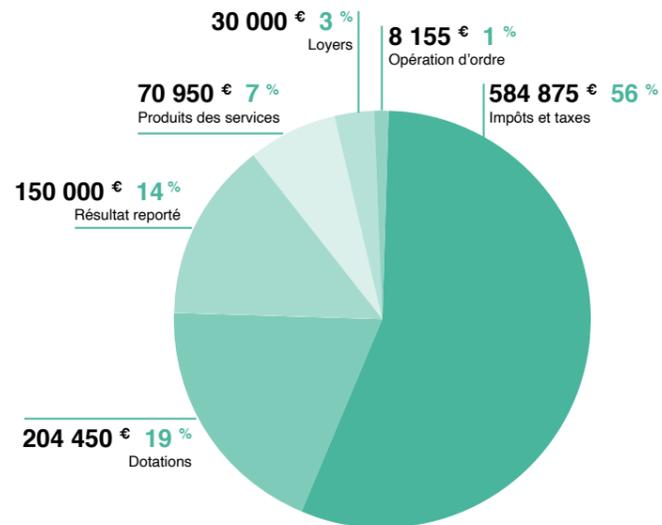
>> Délégué titulaire : SYLVESTRE Jean-Michel, >> Délégué suppléant : GAUTIER Valérie.

> Loire-Atlantique développement : SYLVESTRE Jean-Michel.

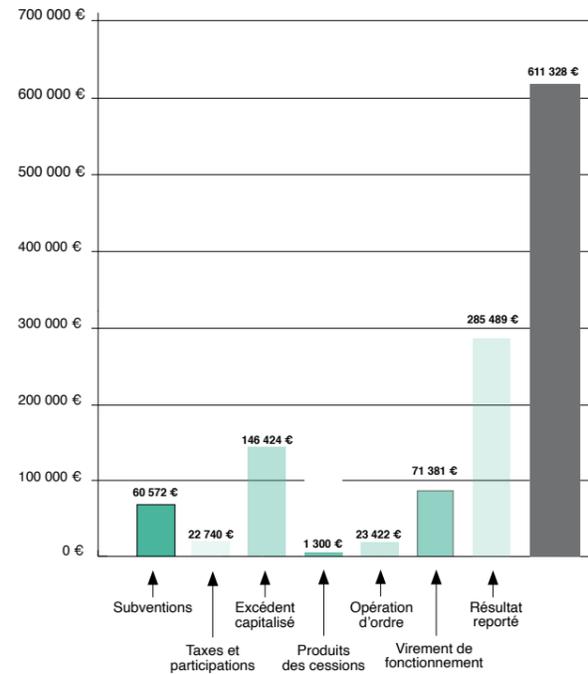
- **Le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels SEGILOG** pour trois ans (acquisition du droit d'utilisation des logiciels : 9 801 € HT + maintenance et formation : 1 089 € HT).

Le budget 2019

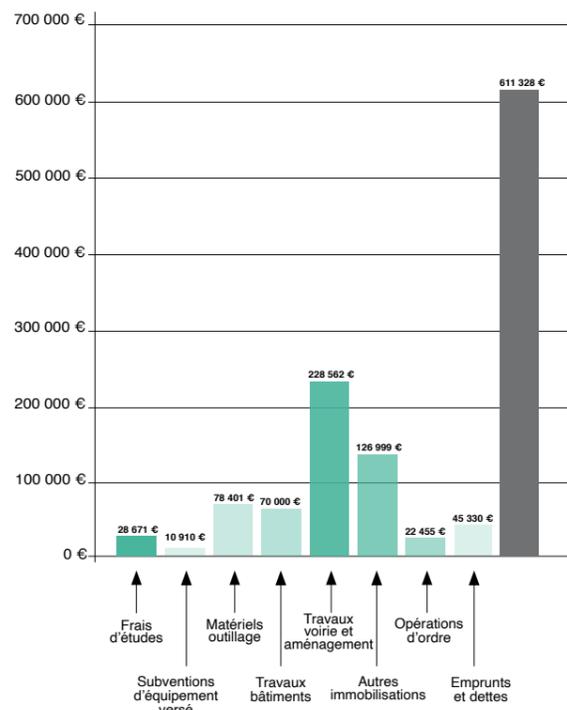
Fonctionnement : recettes budget primitif 2020



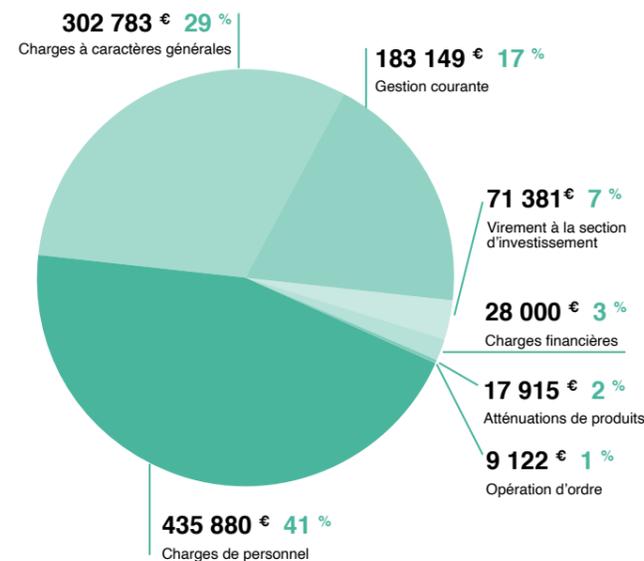
Recettes d'investissement 2020 : 611 328 €



Dépenses d'investissement 2020 : 611 328 €



Fonctionnement : dépenses budget primitif 2020



Subventions aux associations 2020

ADAR d'Orvault	451,17 €
ADMR de Guenrouët	1 000 €
ADT de Saint-Nazaire	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Guenrouët	482 €
APLS Bien Chez Soi de Pont-Château	100 €
Donneurs de sang de Sainte-Anne-sur-Brivet/Quilly	200 €
Association régionale des mutilés de la voix de Nantes	100 €
Croix Rouge Française de Blain	165 €
GEM La Main Ouverte de Savenay	250 €
Les Virades de l'espoir de Campbon	150 €
Resto du Cœur en Loire-Atlantique de Nantes	500 €
Secours Catholique en Loire-Atlantique de Nantes	100 €
Solidarité femmes en Loire-Atlantique de Nantes	55 €
Association française des sclérosés en plaques de Blagnac	100 €
France Adot de Loire-Atlantique	50 €
Les Eaux Vives de Saint-Herblain	205 €
Association des Paralysés de France	275 €
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	300 €
AS Brivet de Quilly	1 024 €
Gym tonique de Quilly	300 €
Gymnastique Saint-Sauveur de Bouvron	100 €
Art Fest & Co de Quilly	600 €
Interlude Ludothèque de Savenay	50 €
Pause musique de Campbon	500 €
Coopérative scolaire de Quilly	996 €
UNC de Quilly-Campbon	150 €
Total	8 703,17 €



État des lieux des travaux de l'aménagement extérieur de la chapelle de Planté avec la nouvelle équipe municipale

La pandémie à Quilly

Comme vous le savez, ce 1^{er} semestre 2020 a été très marqué par la crise sanitaire liée à la COVID19. Les précautions et recommandations pour lutter face à ce virus sont toujours à respecter scrupuleusement.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pendant cette période difficile au service de la population et des personnes âgées, seules et/ou isolées : les commerçants, les artisans, les agents communaux, les habitants...

Un élan de solidarité s'est très rapidement mis en place entre voisins pour prendre soin des plus fragiles en proposant différents services : faire leurs courses, aller acheter leur pain...

Nous tenons à remercier également tous les habitants et les associations qui se sont manifestés auprès de la mairie volontairement afin de proposer leur aide et leur temps.

Tout au long du confinement, le CCAS a appelé régulièrement les seniors de la commune pour s'assurer que tout allait bien et qu'ils ne manquaient de rien pendant cette période d'isolement.

Une distribution de masques, subventionnés par le département de Loire-Atlantique et le Communauté de Communes Estuaire et Sillon, a également été mise en place par les services municipaux et les élus.



Aménagement de l'accueil de la mairie avec sens unique, colonne de distribution de gel hydroalcoolique et écrans de protection.



Ferme des Pailles, aménagements spécifiques pour respecter la distanciation.



RAPPEL

Le port du masque est obligatoire pour entrer à la mairie

REPAS DES AÎNÉS

Face à la crise sanitaire actuelle, le CCAS se voit contraint d'annuler le repas des aînés qui devait avoir lieu le 14 novembre prochain.

La boulangerie Leclercq



Pendant le confinement, nous avons dû nous adapter à cette situation exceptionnelle avec un fonctionnement inédit.

Nous avons donc installé notre point de vente en extérieur afin de garantir une sécurité pour nos clients et le respect des gestes barrières.

Nous avons pu rester présents notamment grâce à l'aide de la commune, du Comité Sportif et des clients : prêt de matériel, masques, gel, etc.

Pouvoir continuer à travailler, voir nos clients et entendre les encouragements nous ont permis de traverser ce confinement plus facilement. »

Alors MERCI à tous !

■ Nous vous souhaitons la bienvenue

Couvreur Zingueur



Dimitri FESNARD
Couvreur Zingueur

06 64 23 69 10
fesnard.dimitri@orange.fr

11 rue du hérisson - 44750 Quilly

couverture ardoise neuf & rénovation
étanchéité membrane PVC - pose velux/volet - romonoge

Le boudoir à ongles



L'instant précieux

Sandra vous propose ses prestations : épilations, onglerie, extensions de cils, microblading et microshading sur rendez-vous au **06 73 20 73 08**.

■ Nouveauté 2020 à la Ferme des Pailles : création d'une AMAP

Depuis le 17 septembre, la Ferme des Pailles a créé une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui permet de créer un lien direct entre consommateurs et producteurs via la distribution hebdomadaire de paniers de légumes. En vous engageant en AMAP, vous contribuez au maintien d'une agriculture paysanne et recevez chaque semaine un panier de légumes cultivé selon le respect des saisons et les principes de l'agriculture biologique. Dans ce cadre, des paniers à 12, 18 ou 24€ sont proposés.

Vous pourrez également y trouver les produits de collègues producteurs : crêpes et galettes, farine, fromage de brebis et savons.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez davantage d'informations, n'hésitez pas à les contacter : par mail à amap.lafermedespailles@gmail.com ou par téléphone au **07 15 66 49 69**.

Aucun changement n'est à noter du côté de la vente directe à la ferme tous les vendredis : vous êtes attendus de 16h30 à 19h.

Contact Florent, Vincent et Morgane
GAEC de la Ferme des Pailles
78, le Parc à Quilly



■ Message à destination des parents : dégradations des biens communaux

La municipalité demande aux parents de rappeler à leurs enfants que s'ils sont surpris à dégrader des biens publics, ils seront soumis à des poursuites et seront tenus responsables financièrement des dégâts occasionnés.

Ces dégradations portent préjudice à tous car elles ne sont pas couvertes par les assurances et les frais engendrés sont ensuite répercutés sur les impôts de tous les habitants !

Ces actes de vandalisme rendent également des équipements communaux indisponibles temporairement.

Dernière dégradation constatée fin septembre : des planches en bois de l'abri situé sur le parking de la salle polyvalente ont été enlevées volontairement durant un week-end.



■ Départ en retraite d'une ATSEM et arrivée de la relève

Annick Gautier, agent communal au poste d'ATSEM depuis 12 ans, vient tout récemment de prendre sa retraite.

Elle avait effectué un remplacement de 1997 à 2000 à l'école maternelle. Elle était ensuite partie dans d'autres écoles avant de revenir sur un poste d'ATSEM en 2008. Nous la remercions pour la qualité du travail accompli au service de la municipalité et lui souhaitons de passer une belle, longue et paisible retraite pleine de nouvelles activités !

Morgane Montaland est arrivée à la rentrée de septembre pour assurer la relève. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Annick Gautier et Morgane Montaland

■ École publique : changement de direction



Marie-Odile Legoux et Gwendoline Lodé

Marie-Odile Legoux est arrivée en septembre 1994 pour la classe de CE2/CM1/CM2. À l'époque, il n'y avait que 3 classes. En 2010, elle prend la direction de l'école et enseigne alors en classe maternelle.

Après 26 années passées à Quilly, Marie-Odile vient de prendre sa retraite. Nous lui souhaitons une excellente retraite !

Depuis la rentrée de septembre, Gwendoline Lodé est arrivée à Quilly pour la classe de PS-MS et occupe dorénavant le poste de direction. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Recensement de la population en 2021

Le recensement, un acte civique, obligatoire et utile pour tous.
Le prochain recensement de la population à Quilly aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires, de déterminer les moyens de transports à développer...

Aux termes de la loi, c'est également une obligation. Toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Des agents recenseurs seront recrutés par la mairie et se présenteront à votre domicile munis d'une carte officielle d'agent recenseur. Ils sont tenus au secret professionnel.

Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil !

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS :

EMPLOI

Le recensement de la population de Quilly aura lieu en janvier et février 2021. Dans le cadre de ces opérations, la commune recrute des agents recenseurs (H/F).

Mission principale :

Après une formation, sous le contrôle d'un coordonnateur communal, et selon les documents fournis par l'INSEE, les agents auront pour mission la collecte des informations nécessaires auprès des habitants de la commune :

Profil :

- Grande disponibilité (samedi et soirées)
- Capacités relationnelles et discrétion
- Sens de l'organisation, rigueur et sérieux
- Ouverture aux nouveaux moyens de communication
- Connaissance de la commune souhaitable.

Postes à pourvoir en janvier 2021 :

Lettre de motivation et CV à adresser de suite à : **Madame le maire 10, rue de la mairie 44750 Quilly contact@mairiedequilly.com**

Décorations du bourg

Cet été, les personnages d'Astérix et Obélix sont venus séjourner dans le bourg de notre commune. Vous êtes nombreux à apprécier ce changement de décor en été comme en hiver.

Nous tenons à remercier une nouvelle fois les agents communaux, les bénévoles et les élus qui ont œuvré pour l'embellissement de Quilly. Tous les ans, ils ne manquent pas d'idées et consacrent de nombreuses heures de travail pour réaliser tous les décors que vous pouvez admirer.

Merci à eux pour leur talent, leur disponibilité et leur créativité malgré les vols répétés des décors depuis quelques années !



Site de Planté : ressources naturelles

À la suite de la restauration architecturale de la chapelle en 2007-2008, les paysagistes de l'atelier Campo ont été missionnés par la commune en 2015 pour repenser l'aménagement de l'ensemble du site : Faire de Planté le digne lieu de mémoire, de méditation et de transmission aux générations futures, qu'il a toujours été.

Les travaux qui s'achèvent aujourd'hui sont le fruit d'un long travail d'étude et de conception mené en étroite collaboration avec la commune, les associations œuvrant pour la préservation du site (Les Amis de Planté, Bretagne Vivante, Terre Avenir) et le Conservatoire Botanique National de Brest.



Le diagnostic paysager a mis en évidence les **ressources naturelles du site de Planté.**

Ce patrimoine vivant contribue à la qualité du paysage et à la richesse de l'expérience vécue par les visiteurs. Cependant, si le site de planté est classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) de type

I, ce qui signifie qu'une grande richesse naturelle y a été répertoriée, la tendance est aujourd'hui à l'appauvrissement floristique. On est ainsi passé de 20 espèces rares à 9 sur les dernières années.

Le projet d'aménagement réalisé vise non seulement à **limiter la banalisation du milieu naturel** existant mais, plus encore, son objectif consiste à **développer la diversité des milieux autant que leur richesse.**

Afin de **créer un nouvel écrin à la chapelle**, une vaste pelouse encadrée par deux buttes plantées a remplacé l'ancien parking. Cet espace dégagé offre des vues sur le paysage environnant.

Le déplacement de l'aire d'accueil à l'ouest du site a permis la création d'un chemin d'accès à la chapelle confortable et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le parvis en pierre naturel est un nouvel espace de rassemblement pour les visiteurs. Il donne accès en contrebas à **un espace récréatif renouant avec les traditions**, notamment par la remise en service d'une pompe à eau.

La grille de l'oratoire et le lavoir ont été restaurés dans le respect de l'esprit des lieux, avec des matériaux nobles, métal et pierre naturelle locale.

Un nouveau modèle de gestion s'applique désormais sur l'ensemble du site et quatre niveaux d'intensité de tonte ou de fauche permettent à la biodiversité de se développer comme aux promeneurs de se déplacer.

Trois itinéraires de promenades pour découvrir le patrimoine historique et naturel du site de Planté :

Le sentier botanique : depuis le nouveau parking vers l'étang, on vient y observer les deux buttes identifiées comme réserve pour la flore et la faune locale ainsi que la lande à Bruyère le long de la berge au Nord de l'étang. Des inventaires botaniques permettront d'évaluer l'amélioration des ressources naturelles du site au fil des ans.



Le sentier bucolique : depuis le nouveau parking jusqu'au parvis de la chapelle, il est équipé de bancs et offre une promenade confortable et des vues vers les différents points d'intérêts du site (chapelle, bocage, mare, prairie, lavoir...).

Le sentier des Sources : depuis l'étang vers le petit bois, il permet de suivre le parcours de l'eau grâce à un nouveau chemin enherbé, créé entre l'étang et le lavoir et au travail d'éclaircie, réalisé dans la partie boisée par les bénévoles de l'association des Amis de Planté.

Ces derniers n'attendent que les bonnes volontés pour continuer à faire vivre l'esprit des lieux !

En dernière page, retrouvez les randonnées de 6 et 12 km au départ de Planté.

■ Les écoles



Pour cette nouvelle année qui commence, l'école Sainte-Thérèse compte 56 élèves répartis en trois classes.

Une nouvelle enseignante, Rachelle Noblet, qui remplace Marlène Matout aura en charge la classe maternelle. Elle sera aidée par Tiphaine Ripoche. Catherine Martin assurera cette année l'enseignement en classe de CP/CE1. Nathalie Billy enseignera auprès des CE2/CM1/CM2 et sera toujours en charge de la direction de l'établissement. Patrice Guinée réalisera quant à lui les travaux de l'école. Juline Guinel occupe toujours la présidence de l'OGEC secondée par Julie Oheix, vice-présidente.

Grâce à l'investissement de nombreuses personnes dont la municipalité et l'OGEC, des travaux

École privée Sainte-Thérèse

importants ont eu lieu à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement. Un nouveau parking bitumé offre maintenant aux usagers 15 places de stationnement supplémentaires. Les cours ont été bitumés avec une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. L'école se dote dorénavant d'accès PMR avec la mise en place de deux rampes.

De nouveaux projets vont voir le jour avec pour cette année des activités qui s'organiseront sur le thème du cirque. Sur un plus long terme, l'école s'est engagée dans une démarche éco-citoyenne qui débouchera sur l'obtention du label Éco-École. À travers diverses actions, enseignants, enfants et parents contribueront à l'obtention de ce label. Le thème retenu pour cette année scolaire est celui « des déchets ». L'année prochaine, ce sera celui « de l'eau ». L'établissement fait déjà le tri du papier, du carton, du plastique et du verre. Nous recyclerons cette année les cartouches d'encre d'imprimante. Un carton de collecte sera mis à disposition de toutes les personnes désireuses de participer à notre projet.

École publique de l'Arc-en-ciel



L'école de l'Arc-en-ciel accueille cette année 159 élèves répartis dans 6 classes. Il y a quelques changements du côté de l'équipe enseignante : Gwendoline Lodé s'occupe de la direction et de la classe des PS-MS. Amandine Loreau assure sa décharge le lundi ainsi que celle de la classe de CE1-CE2 le vendredi.

Hélène André, David Buton, Virginie Bérot, Edwige Guégan (remplaçante rattachée à l'école), Laëtitia Houis, Marie-Laure Rétif conservent leur poste. Comme chaque année, des projets culturels et éducatifs seront menés dans les différentes classes pour le plaisir des élèves et des enseignants ! Bonne rentrée à tous !

■ Restaurant scolaire

CONVIVIO, nouveau prestataire depuis la rentrée, fournit les repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. Les familles peuvent consulter les menus : sur le site internet Clic & Miam en utilisant le code QUILLY44, sur le internet de la mairie, ou à l'entrée des écoles et du restaurant scolaire.

Dans le cadre de la loi Égalim, un menu végétarien et un menu bio sont au menu chaque semaine ainsi qu'un élément bio tous les jours. Convivio récupère les plats en plastique afin qu'ils soient recyclés. Pour

le paiement des factures, les familles peuvent les régler par prélèvement automatique mensuellement en se présentant à l'accueil de la mairie avec un RIB. Ce mode de paiement est reconduit d'une année sur l'autre sans aucune démarche.

D'ici peu, les familles pourront s'acquitter des factures cantine en se présentant au bureau de tabac. À l'aide d'un terminal, le buraliste flashera le QR code de la facture afin de régler par chèque, espèces ou carte bancaire.

■ Accueil périscolaire

L'équipe des Petits Dynamiques accueille les enfants sur les temps périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 15 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h.



Pendant chaque temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de jouer en autonomie (jeux de société, jeux de construction, jeux d'imitation, fabrication de bracelets, etc.) ou de participer à des activités encadrées par l'équipe d'animation (activités manuelles, de découvertes, petits jeux sportifs, activités nature, etc.)

Les plus grands ont également la possibilité de faire leurs devoirs à la fin de la journée, après le goûter qui est proposé à tous les enfants par l'équipe.

Pour accueillir les enfants venant pour la première fois (règles de vie et petits jeux de connaissance), le début de l'année 2020-2021 a commencé avec des activités de découverte des Petits Dynamiques, de décoration et d'aménagement des salles (fabrication de cabanes, peinture, etc.)

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à l'adresse suivante : www.pep-atlantique-anjou.fr/petits-dynamiques-quilly

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter par email à : lespetitsdynamiques@lespep44-49.org, ou par téléphone au 02 40 91 88 08.

■ Inscription sur les listes électorales : Êtes-vous bien inscrit(e) ?

Un téléservice, appelé téléprocédure d'interrogations de la situation électorale (ISE), est déployé par le ministère de l'Intérieur à l'attention des électeurs.

Ce service permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Il suffit seulement de vous connecter sur le site service-public.fr au lien suivant :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Si au terme de la recherche vous n'êtes pas retrouvé(e), contactez la mairie ou déposez une demande d'inscription sur les listes électorales sur ce même site.

■ Deux défibrillateurs à votre disposition

C'est un appareil mobile et très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.



À l'entrée de l'école maternelle (rue du Clos Guerrioux)



Préau situé au stade de football Henri Rousseau (route de Saint-Gildas-des-Bois)

Après une utilisation du défibrillateur, pensez à prévenir la mairie pour que l'appareil soit à nouveau opérationnel le plus rapidement possible.

■ Quelques règles de bon voisinage

La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés.

La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit.

LE BRUIT

Pour la tranquillité du voisinage le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, instruments de musique, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage...



Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible. L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Par souci du bien-être de tous, merci de respecter ces jours et horaires.

LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de

prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.



LES BARBECUES

En général, l'utilisation d'un barbecue n'est pas considérée comme un trouble anormal de voisinage, puisqu'elle est souvent épisodique et dépend notamment de la météorologie (sens du vent). Toutefois, son utilisation ne doit pas causer de dommages à la propriété voisine comme par exemple le noircissement de la façade causé par la fumée ou par la projection de cendres, sous peine de se voir exposer à des poursuites judiciaires pour réparation du préjudice.



LES PLANTATIONS

Pour les nouvelles plantations, rappelons que l'article 671 du Code Civil impose une distance minimale :

- de 2 m par rapport à la limite de propriété pour des plantations dépassant la hauteur de 2 m,
- entre 0,5 et 2 m pour les végétaux dont la hauteur ne devra pas dépasser 2 m,
- toute plantation est interdite entre 0 et 0,5 m.

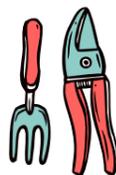


TERRAIN EN FRICHE

Les propriétaires ou ayant droit ont le devoir d'entretenir leur terrain. Le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter les travaux de remise en état du terrain après mise en demeure.

BRÛLER SES DÉCHETS DE JARDIN EST INTERDIT

L'entretien du jardin génère des déchets verts qu'il est interdit de brûler à l'air libre comme le rappelle la circulaire du 18 novembre 2011.



Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisance d'odeurs ou de fumées), comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique qui peut nuire à la santé. Déchets concernés par cette interdiction : les tontes de pelouse, les tailles de haies et arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien des massifs floraux ou encore des feuilles mortes. Solutions de substitution : le compostage individuel, le paillage, la collecte en déchetterie.



La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous et également d'une communication courtoise entre voisins !

■ **ARBRE(S) SUR VOTRE PARCELLE**

Le propriétaire d'arbres situés sur sa parcelle en est responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier. En cas de tempête, les dégâts causés par un arbre sont de même nature que ceux occasionnés par une cheminée, un élément de toiture ou un mur. C'est l'article 1241 du code civil qui règle la responsabilité lorsque la faute est commise sans intention dommageable, par imprudence ou négligence. Dans ce régime, il appartient au propriétaire d'un bien ayant causé un dommage de prouver qu'il a agi avec prudence et diligence, par exemple qu'il a correctement entretenu l'arbre source du dommage.

Quilly en photos



■ **COMMÉMORATION DU 8 MAI**

En raison du COVID19, une cérémonie s'est tenue à huit clos en présence de Mme Le Maire, d'un adjoint et de 3 représentants de l'UNC Campbon/Quilly.

■ **ATELIERS NUMÉRIQUES**

Le CLIC a organisé des ateliers numériques pour nos aînés afin d'apprendre à utiliser une tablette numérique. Les séances se sont tenues en début d'année puis après le confinement.



■ **CRÉATION DU PARKING DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE**



■ **ACHÈVEMENT DES TRAVAUX À PLANTÉ**

Le Centre Communal d'Action Sociale : son rôle et ses missions

Le centre communal d'action sociale de Quilly (CCAS) est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine du social.

Il examine toutes les possibilités de prise en charge par d'autres instances et n'intervient qu'en dernier ressort. Le CCAS joue un rôle d'aide et d'accompagnement dans les démarches de recherche de solution.

AIDES FINANCIÈRES

En cas de difficultés à honorer une facture relative aux besoins de première nécessité et à la demande d'un travailleur social, le conseil d'administration du CCAS étudie les dossiers et peut accorder des aides au paiement des factures d'électricité, d'eau, de chauffage...

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur :
Centre Médico Social
32, rue de Nantes
44260 Savenay
02 40 56 91 80

BONS D'URGENCE : ALIMENTATION ET ESSENCE

En cas de très grosses difficultés financières, le CCAS peut délivrer, sous conditions et au cas par cas, des aides d'urgence sous forme d'un bon alimentaire ou d'un bon d'essence.

La délivrance de ces bons est une mesure transitoire dans l'attente d'un versement de prestations et sous réserve d'effectuer des démarches auprès d'un travailleur social et des banques alimentaires.

AIDES DÉPARTEMENTALES

Le CCAS participe à l'élaboration des dossiers qui émanent du Département (obligation alimentaire, Allocation Personnalisée d'Autonomie, aide sociale...)

TÉLÉASSISTANCE

Le CCAS instruit les dossiers de demande d'installation de la téléassistance qui sont ensuite envoyés au Département et à la société VITARIS, prestataire de service qui est mandaté par le Département.

Utile en cas de chute, malaise, difficulté temporaire, la téléassistance permet aux personnes âgées et handicapées de se mettre très rapidement en rapport avec le centre d'écoute sans avoir à décrocher son téléphone 7j/7 et 24h/24.



REPAS DES AÎNÉS ET COLIS DE FIN D'ANNÉE

Le CCAS organise chaque année en novembre le traditionnel repas aux personnes de plus de 70 ans. Un temps de pause pour se rencontrer, échanger, partager un moment festif et prendre des nouvelles des personnes que l'on ne côtoie pas régulièrement.

Un colis pour les personnes de plus de 80 ans qui ne peuvent pas se déplacer au repas, ainsi que pour les aînés en maison de retraite est également distribué s'ils le souhaitent courant décembre.

ATELIERS MSA POUR LES SENIORS

Depuis deux ans, des ateliers organisés par la MSA se déroulent sur la commune de Quilly à la demande du CCAS et en partenariat avec le CLIC de Pont-Château :

- En 2019 : ateliers vitalité. Programme généraliste de prévention santé.
- En 2020 : ateliers numériques pour se familiariser avec la tablette tactile
- En 2021 : ateliers PEP Eurêka : programme orienté sur les difficultés de la mémoire pouvant se manifester avec l'avancée de l'âge. Il s'adresse aux seniors souhaitant comprendre les difficultés de mémoire au quotidien et, à travers d'exercices, permet l'appropriation de techniques de mémorisation utilisables dans la vie de tous les jours.

Les ateliers sont ouverts à tous les seniors mais les places sont limitées. L'inscription s'effectue en Mairie. Pour les ateliers de 2021, les dates et les informations ne sont pas encore communiquées.

SEMAINE BLEUE

Sur le territoire Estuaire et Sillon

La Communauté de communes, en partenariat avec les CCAS des communes Estuaire et Sillon et le CLIC de Pont-Château, organise, pendant la semaine bleue, un après-midi convivial et gratuit à destination des personnes de plus de 60 ans.

Après le cinéma en 2015, le « spectacle du bonheur » en 2016, le cabaret en 2017 et le théâtre en 2018, les participants ont pu découvrir le site « terre d'Estuaire » à Cordemais en 2019.



En partenariat avec le CLIC de Pont-Château, les CCAS des Communautés de Communes Estuaire et Sillon et du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois travaillent chaque année sur la mise en place d'une action collective dans le cadre de la semaine bleue pour les personnes âgées de plus de 60 ans :

- 2017 : Forum de la vue à Pont-Château
- 2018 : Action « bien vieillir équilibre » en partenariat avec EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) à Cordemais et Pont-Château
- 2019 : Action sécurité routière (conférence et spectacle) à Savenay et Saint-Gildas-des-Bois
- 2020 : Forum de l'Audition. En raison du contexte actuel, cette action est reportée en 2021.

RATTACHEMENT, DOMICILIATION

Le CCAS gère les demandes de domiciliation pour les personnes sans domicile stable (qui n'ont pas d'adresse pour recevoir leur courrier de manière constante et confidentielle), et sans domicile fixe (SDF).

La domiciliation permet de recevoir du courrier ou de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations (exemples : délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle).



PLAN CANICULE ET GRAND FROID :

En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (grand froid, canicule, épidémie...), un registre est tenu en mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit en fonction de leur âge, de leur handicap ou de leur isolement. Ce registre permet à ces personnes de disposer d'une intervention et d'un suivi en cas de risques exceptionnels déclenchés par le Préfet dans le cadre de la mise en place du plan alerte.

La demande est réalisée :

- soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal,
- soit par un tiers (personne physique ou morale : parent, médecin traitant, voisin, service de soins à domicile, etc) à la demande d'un travailleur social, peut accorder une aide

TRANSPORT GRATUIT

Par convention avec le Département, le CCAS établit les cartes gratuites de transport « Aléop ».

La carte gratuite a été mise en place afin de faciliter l'accès

aux transports publics pour les personnes en difficultés. Elle donne accès gratuitement au réseau Aléop en Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7, 12, 13 et 18) et est valable un an.



Pour obtenir la carte gratuite, le demandeur doit répondre à trois conditions :

- Résider dans une commune de Loire-Atlantique
- Disposer de ressources mensuelles inférieures au montant du SMIC net, soit 1 280 € (ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales)
- Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit : demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire d'un contrat aidé, personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative, personne inapte au travail, bénéficiaire de formation pour demandeurs d'emploi.

Alerte sms ou mail



La municipalité est actuellement en réflexion sur un mode de communication avec les habitants et entreprises de la commune pour transmettre notamment des alertes météo. Il pourrait s'agir d'un sms sur votre téléphone portable ou d'un mail.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur ce registre en communiquant à l'accueil de la mairie : votre nom et prénom, adresse, téléphone portable et adresse mail.



Bibliothèque

Tous les évènements proposés respectent les règles définies dans le protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, ces évènements sont susceptibles d'être annulés. Merci de votre compréhension.

Au fil des pages

Prix « Au fil des pages » : une double-dose de romans coups de cœur.

Le 19 septembre 2020, la sélection du prix littéraire « Au fil des pages » a été officiellement dévoilée. Elle comporte six romans soigneusement sélectionnés par les bibliothécaires du réseau des médiathèques d'Estuaire-et-Sillon. La participation est gratuite et ouverte à tous à partir de 16 ans. Vous avez jusqu'au 19 juin 2021 pour lire l'ensemble de la sélection et élire vos coups de cœur.

Une rencontre avec Jean-François Kierzkowski, auteur du roman « après le mur » aura lieu le 16 avril 2021. La soirée de clôture se tiendra à Saint-Étienne-de-Montluc le vendredi 25 juin 2021.

Spectacle de fin d'année

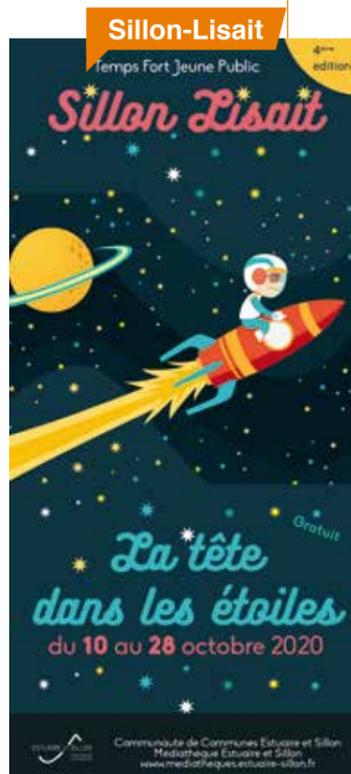
Après son passage très apprécié en 2019, la comédienne et conteuse Hélène Chendi revient avec un nouveau spectacle pour les tout-petits intitulé « Si je t'attrape ». Un mélange de comptines, de chansonnettes et de jeux de doigts qui éveillent à la motricité et à la relation entre les êtres vivants.

Mercredi 25 novembre de 10h30 à 11h - de 0 à 5 ans - Gratuit - Sur inscription.



LA TÊTE DANS LES ÉTOILES.

Pour sa quatrième édition, le festival sillon-lisait vous invite à contempler le ciel. Avec de nombreuses dates prévues sur tout le territoire d'Estuaire et Sillon, partez à la découverte de mondes étranges et lointains au travers de spectacles, d'expositions, de lectures, d'ateliers ou de séances ciné.



Exposition et soirée d'observation :

À la bibliothèque Quilly, **du 10 au 28 octobre**, vous pourrez visiter une exposition de photos astronomiques réalisées par l'association Voyager 3 Astronomie de l'observatoire de Séverac. Les membres de l'association reviendront avec leur matériel d'observation le **samedi 24 octobre à 19 h** (rdv devant la bibliothèque).

Ils partageront avec vous leurs connaissances et leur plaisir de regarder les étoiles en amateurs passionnés ! En cas de mauvais temps, une visite virtuelle du ciel vous sera proposée à l'intérieur de la bibliothèque. Sur inscription, à partir de 8 ans.

Mélanie Fuentes : Illustratrice, Mélanie Fuentes a suivi des études de cinéma et d'illustration. Elle dessine, peint et réalise des albums pour la jeunesse. Elle aime travailler avec les enfants, et viens régulièrement à leur rencontre dans les écoles ou les bibliothèques pour créer avec eux des projets. Mélanie Fuentes rencontrera les élèves de Quilly pour réaliser avec une carte Pop-up sur le thème de l'album « si loin, si proche ».

Outer wilds : Outer Wilds est un jeu mystérieux en monde ouvert, mettant en scène un système solaire piégé dans une boucle temporelle infinie. Vous êtes la nouvelle recrue de Outer Wilds Ventures, un récent programme spatial qui enquête sur un étrange système solaire en évolution permanente. Prenez votre combinaison spatiale, et sous la direction de notre bibliothécaire intergalactique, partez à la découverte de cet univers avant de prendre part à votre premier vol spatial. **Vendredi 23 octobre à partir de 14h. Sur inscription à partir de 8 ans.**

Bébés bouquineurs

Une fois par mois, des lectures d'albums et de contes sont proposés aux enfants de 0 à 4 ans et à leurs accompagnants (parents, grands-parents, assistantes maternelles...). L'activité est gratuite et ne nécessite pas d'inscription préalable. Rejoignez-nous les mercredis **16/12, 13/01, 10/02, 10/03, 07/04, 19/05, 09/06 de 10h à 10h30.**

Enfance et parentalité

À la rentrée de septembre 2020, une nouvelle étagère est apparue dans les rayonnages de la bibliothèque. Facile à repérer grâce à son relief et à sa signalétique colorée, elle est entièrement dédiée aux vastes champs de l'enfance et de la parentalité.

Vous trouverez dans cette collection de livres pleins d'astuces et de conseils pour accompagner vos enfants dans leur vie de tous les jours. De la petite enfance à l'adolescence, de nombreuses problématiques sont abordées (**éveil et motricité, scolarité, familles recomposées, éducation lente, sociabilité, rapport aux écrans, troubles « dys »**).

Pour mettre l'accent sur l'apprentissage de la lecture, le bibliothécaire peut vous proposer des sélections de livres adaptés à tous les niveaux. N'hésitez pas à lui demander conseil.

Atelier déco



Deux fois par an, l'équipe de la bibliothèque, bénévoles en tête, se mobilise pour vous proposer des ateliers de loisirs créatifs et de bricolage. Les prochains

ateliers seront consacrés à la préparation des fêtes de Noël. Les rois de la récup' vous proposent donc de participer à différents ateliers : fabrication d'un sapin en bois, réalisation d'un village miniature et lumineux en carton, confection de suspensions en tissu, décorations en tout genre...

Mercredis 18/11 et 02/12 de 14h30 à 17h Gratuit - sur inscription.

Magazines et revues



Les nouveaux abonnements :

- Causette
- Auto moto
- 4 saisons
- Super Picsou Géant

Des ressources numériques

La bibliothèque Départementale de la Loire-Atlantique met à votre disposition un ensemble de **ressources en lignes accessible gratuitement** depuis chez vous. Elle comprend un catalogue de vidéo à la demande, une plateforme de lecture de la presse en ligne (plus de 600 journaux et magazines) et une plateforme d'apprentissage particulièrement dense (soutien scolaire, apprentissage des langues, code de la route...).

Pour en bénéficier, il suffit d'être abonné à la bibliothèque et de demander votre carte « utilisateur ». Plus d'information sur le site : www.numerique-bdla.loire-atlantique.fr.

Horaires

- Mardi de 15h45 à 18h
- Mercredi de 10h30 à 12h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

Contact : 09 70 21 78 89
bibliotheque.quilly@estuaire-sillon.fr



■ **Horaires des déchèteries**

Où aller chercher les sacs jaunes ?

Pour la collecte du tri sélectif, les sacs jaunes sont à votre disposition dans le hall de la mairie. Une affiche vous indique le nombre de rouleaux à prendre selon la constitution de votre foyer.

Quand dois-je sortir les sacs jaunes et la poubelle ?

Vous devez les sortir seulement la veille du jour des collectes à partir de 18 h :

- Collecte des sacs jaunes le lundi matin,
- Collecte des ordures ménagères le mardi matin.

La collecte peut être décalée en cas de jour férié dans la semaine. Vous trouverez l'information sur le site internet : estuaire-sillon.fr.

S'ils n'ont pas été collectés, rapprochez-vous du service environnement au 02 40 56 82 53 et/ou ressortez-les la semaine suivante. Merci de ne pas les laisser toute la semaine sur la voie publique.



De même, une fois que la collecte des ordures ménagères est effectuée, merci de rentrer votre bac chez vous.

Horaires des déchèteries de Savenay et Campbon

Du 1^{er} avril au 31 octobre
 Du Lundi au vendredi : 9h30/12h et 13h30/17h30
 Le samedi : 9h/12h30 et 13h30/18h.

Du 1^{er} novembre au 31 mars
 Du lundi au vendredi : 10h/12h et 13h30/17h
 Le samedi : 9h30/12h et 13h30/17h
 La déchèterie de Savenay est fermée le jeudi, toute l'année. La déchèterie de Campbon est fermée le mardi, toute l'année.

Horaires plate-forme de compostage de Campbon

Du 1^{er} avril au 31 octobre
 Du lundi au samedi* : 9h/12h et 14h/18h.

Du 1^{er} novembre au 31 mars
 Du lundi au samedi* : 9h/12h et 14h/17h.
 *fermée le mardi matin et le jeudi matin

Horaires aire de réception des déchets verts de Malville

Du 1^{er} avril au 31 octobre*
 Le lundi et le samedi : 9h/12h et 14h/17h.
 *fermée l'hiver

■ **Service emploi**



Estuaire et Sillon met à disposition un service d'accueil de proximité pour accompagner les chercheurs d'emploi et les entreprises dans leurs démarches liées à l'emploi, la formation et à l'orientation sur le territoire. Ce service s'adresse à tous les habitants du territoire et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi, étudiants, salariés à la recherche d'une formation.

Lors de votre venue dans nos locaux, des conseillères emploi feront avec vous un premier état des lieux de votre situation.

Tous leurs services sont gratuits et l'accueil se fait avec ou sans rendez-vous.

Contact Communauté de communes Estuaire et Sillon - Service Emploi
 2, boulevard de la Loire - 44260 Savenay - 02 40 56 80 85
emploi@estuaire-sillon.fr - www.estuaire-sillon.fr (onglet « Emploi »)

pratiques

■ **CLIC au Fil de l'Âge**

Le Centre Local d'Information et de Coordination au Fil de l'Âge intervient sur la Communauté de Communes de Pont-Château/Saint-Gildas des Bois et Estuaire et Sillon.



Il s'agit d'un service associatif, financé conjointement par le Conseil Départemental de Loire Atlantique, les Communauté de Communes et par la CARSAT. Ce service gratuit est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Le CLIC est un service gratuit qui :

- Répond aux besoins des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage en leur facilitant l'accès aux droits et aux aides .
- Écoute, accueille, informe, conseille, oriente : Les personnes peuvent exposer leurs inquiétudes, obtenir des informations (aides financières, amélioration de l'habitat, portage de repas, téléassistance...), être aidées pour les inscriptions en établissements...
- Aide à résoudre les situations complexes ou urgentes, les sorties d'hospitalisation...
- Travaille en partenariat avec les professionnels du secteur.

Depuis septembre 2016, ses missions ont évolué. **Le CLIC accueille, aussi, les personnes en situation de Handicap.** Son rôle est :

- D'informer sur les droits et les services disponibles.
- De conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH.
- D'aider les personnes à remplir leur dossier de demande auprès de la MDPH.
- De suivre et d'informer les personnes de l'état d'avancement de leur dossier.

Contact 4, allée Denis Papin
 (ZI Le Landas) à Pont-Château
 02 40 42 61 93

Accueil du public sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous les après-midis. Visites à domicile du lundi au vendredi sur rendez-vous. Une permanence a lieu tous les mercredis matins de 9h à 12h à la Mairie de Saint-Étienne-de-Montluc.

■ **Attention danger**



■ **Démarchage téléphonique**



Si vous constatez une infraction malgré votre inscription à bloctel.gouv.fr, notifiez à votre interlocuteur qu'il est **passible d'une sanction administrative** (amende de 15 000 € pour une personne physique et de 75 000 € pour une personne morale).

Sachez que votre inscription est à renouveler tous les 3 ans.

■ Mission Locale

Passez en mode avenir

La Mission Locale :
une seule adresse pour tous vos projets.



EMPLOI

Ici vous trouverez de nombreuses offres d'emploi d'entreprises locales et de nos partenaires. Vous y trouverez aussi des conseils pour faire votre CV et préparer vos entretiens que vous passerez avec succès.

FORMATION

Le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de votre Mission Locale, vous trouverez un partenaire pour vous aider à construire votre projet.

Quelle Filière, quelle formation ? Quelles perspectives d'emploi ? Quelles solutions de financement ? Un conseiller vous aide à mettre toute votre énergie dans la bonne direction.

ORIENTATION

Se poser les bonnes questions, c'est le premier pas vers une bonne orientation.

La Mission Locale est là pour vous aider à trouver la filière qui vous correspond le mieux, découvrant des métiers grâce à des périodes d'immersion en entreprises.

VIE QUOTIDIENNE

Parce que beaucoup de contraintes peuvent nous empêcher d'accéder à l'emploi, la Mission Locale aide les jeunes dans tous les autres aspects de la vie : accéder au permis de conduire, trouver un logement, se soigner, régulariser sa situation auprès de la justice...

À chacune de vos questions, vous trouverez dans votre Mission Locale, des aides, des réponses à vos questions.

Prenez RDV : 02 40 01 55 84 ou par mail secretariat@ml-sillon.org
17, rue des Forges, 44530 Saint-Gildas-des-Bois

Suivez-nous : [missionlocaleruraledusillon](https://www.facebook.com/missionlocaleruraledusillon)

■ Journée Défense et Citoyenneté

*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Le recensement est obligatoire à partir des 16 ans et doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche s'effectue auprès de la mairie de votre lieu de domicile en fournissant les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité),
- Livret de famille.

Sachez que la démarche est désormais possible en ligne en vous connectant au site majdc.fr.

■ Guide numérique local WiKer (ex-devdhu.bzh)

Dans le bulletin municipal de juin 2019, nous vous informions que la commune de Quilly avait adhéré au guide numérique local et collaboratif DevDu.bzh dont le nom venait de la contraction des noms développement et durable. Le site s'appelle désormais WiKer.

**Qu'est-ce qu'on fait ce week-end ?
Comment trouver un artisan pour mes travaux ?**



Vous y trouverez toutes les réponses à ces questions car le site internet regroupe **toutes les informations de la commune à commencer par l'agenda, les actualités, les évènements, les associations, les services et aussi les commerçants et artisans.**

Alors n'attendez pas et connectez-vous sur le site www.wiker.fr, téléchargez l'application et inscrivez-vous à la newsletter !

■ Les gendarmeries de Pont-Château et de Saint-Gildas-des-Bois vous informent

Arnaque PCS, Transcash, Toneo, Neosurf...

Un ou des escrocs contactent téléphoniquement les victimes, se faisant passer pour un personnel de l'État (gendarme, policier, trésor public...) et au motif d'une interpellation ou d'une escroquerie les invitent à se rendre dans un bureau de tabac et faire l'acquisition de tickets PCS (intraçables) pour ensuite lui fournir le numéro du ticket.

Il peut s'agir également d'une annonce sur internet proposant un prix trop alléchant et visant à attirer un maximum d'acheteurs potentiels à escroquer. Une « très belle affaire » peut vite se révéler être une « très belle arnaque ». Vous remarquerez ensuite que le vendeur ne veut traiter QUE par email. Il pourra prétexter des problèmes de téléphone, et fera en sorte que la transaction se fasse très vite, vous parlant par exemple de nombreux acheteurs intéressés. Inutile de préciser que c'est faux.

Les escrocs vous manipuleront, vous faisant croire qu'il est plus sécurisé de payer par ce biais que via des plateformes pourtant reconnues, comme Paypal ou Paylib, pour ne citer qu'elles. Différents cas de figure se présentent alors :

- Le vendeur joue « la confiance », et vous demande le code avant envoi du colis. Que vous ne verrez jamais.
- Le vendeur vous demande de vérifier la « validité » du coupon, en entrant le code sur un site internet dont il vous aura donné l'adresse. En entrant le code, vous ne ferez que créditer le compte de l'escroc. Il n'existe aucun code de vérification, et ces sites sont créés par les escrocs eux même.
- Autre variante : le vendeur vous demande d'entrer les codes sur un site, qui d'après lui conservera l'argent jusqu'à ce que vous confirmiez la réception du colis... que vous ne verrez jamais.

Dans tous les cas, ne payez jamais un inconnu avec une recharge. JAMAIS.

Votre banque ne vous remboursera pas, le paiement étant volontaire. Il est quasiment impossible de remonter jusqu'aux auteurs de ces escroqueries, se trouvant la plupart du temps dans des pays étrangers.

■ Aides alimentaires - Campagne d'hiver 2020/2021

LA CROIX-ROUGE / Délégation de Savenay

26, bd des Acacias 44260 Savenay
06 89 77 87 66 (prendre RDV pour le dossier)
Distribution alimentaire pour les bénéficiaires :
le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30.

LES RESTOS DU CŒUR / Centre de Savenay

2, bd des Acacias 44260 Savenay
06 64 40 12 67 ad44.savenay@restosducoeur.org

Campagne d'été :

La dernière distribution de la campagne d'été 2020 est fixée au jeudi 29 octobre.

Campagne d'hiver :

- Les nouvelles familles seront reçues le jeudi 19 et le vendredi 20 novembre, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Compte-tenu des consignes sanitaires limitant la capacité d'accueil des locaux, il est demandé de prendre rendez-vous.
- Distribution tous les jeudis à partir du jeudi 26 novembre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 jusqu'au 11 mars 2021.

Se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité,

livret de famille ou autre) et de tous les justificatifs de charges (principalement logement) et de ressources (salaires, RSA, indemnités et allocations diverses, etc.). L'inscription ne sera effective que lorsque toutes les pièces justificatives auront été présentées.

Centre Saint Gildas des Bois - Ferme école

44530 Saint-Gildas-Des-Bois
02 40 01 50 53 rdc44.stgildas@free.fr
Distribution le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30*
(* informations à reconfirmer)

Centre de Pont-Château

7, allée du brivet 44160 Pont-Château
09 81 24 89 86 rdc44.ponchateau@free.fr

Campagne d'été : distribution tous les jeudis de 13 h 30 à 17 h jusqu'au 29 octobre.

Campagne d'hiver : inscription le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h. Puis, distribution tous les jeudis à partir du jeudi 26 novembre de 10 h à 12 h (à confirmer) et 13 h 30 à 17 h.

Sentier de la chapelle de Planté à Quilly (12 km - 3h)



ACCESSIBILITÉ

Circuit accessible toute l'année. Prudence lors des traversées et des cheminements en bord de route.

BALISAGE JAUNE

VARIANTE (6 km) :

Après avoir traversé la D3, à la première intersection, continuer tout droit. À l'intersection, tourner à gauche pour rejoindre la D33.

Départ : la Chapelle de Planté

Au départ de la Chapelle, prendre à droite la route qui longe l'étang jusqu'à **la D3**. La traverser et prendre le chemin en face. Suivre ce chemin et prendre à droite le premier chemin jusqu'à la route goudronnée.

Prendre à droite vers le village de **l'Oiselais** puis emprunter la deuxième route à gauche et bifurquer aussitôt dans le chemin. Au bout du chemin, tourner à gauche et traverser le village de **la Barre**. Suivre la route sur la gauche jusqu'au lieu-dit **la Douettée**.

Traverser le village en direction de **l'Audrenais** puis emprunter le chemin en face pour arriver au **village de Villée**. Prendre à gauche le chemin jusqu'à l'intersection.

Prendre à gauche et continuer. Prendre le premier chemin à droite. À la route, prendre à gauche. Après une intersection, prendre le chemin à droite. Continuer jusqu'à **la D33** et bifurquer à gauche. À l'intersection, prendre en face et rejoindre l'entrée de la base de loisirs « Espace Quilly ».

Entrer dans la base de loisirs et tourner à droite avant le plan d'eau. Contourner les plans d'eau par la droite et tourner à gauche. Au carrefour suivant, tourner à droite puis à gauche pour rejoindre **la D33**. Tourner à gauche et longer la route.

Prendre le chemin de terre rouge à droite. Suivre celui-ci pour rejoindre **la Chapelle de Planté**.